



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de la classification des ressources

Quatrième session

Genève, 23-26 avril 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 23 avril 2013 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
4. Observations liminaires du Président.
5. Présentation des participants.
6. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts de la classification des ressources à la lumière de l'examen de la réforme de la Commission économique pour l'Europe de 2005.
7. Examen du programme de travail pour 2012-2013.
8. Spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
9. Groupe consultatif technique.
10. Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 pour le classement des projets d'injection.
11. État d'avancement des autres applications de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009.
12. Études de cas.

13. Activités d'éducation et de sensibilisation du Sous-Comité des communications.
14. Situation concernant la communication d'informations financières.
15. Mandat et Règlement intérieur du Groupe d'experts de la classification des ressources.
16. Programme de travail pour 2013-2014.
17. Adoption des conclusions et recommandations.
18. Questions diverses.
19. Rapport de la réunion.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
2. Les documents établis pour la session seront publiés en anglais, français et russe dès qu'ils seront enregistrés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU¹ sur le site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE². Un calendrier détaillé de la session sera affiché sur le site Web de la Division de l'énergie durable.

Point 2

Élection du Bureau

3. À sa troisième session, tenue en 2012, le Groupe d'experts a élu un nouveau Bureau, dont le mandat court jusqu'en 2014 conformément au Règlement intérieur de la CEE.

Point 3

Atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009

4. Un atelier sur la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 (CCNU-2009) se tiendra le 23 avril. Des exposés donneront une vue d'ensemble de la Classification-cadre et de son fonctionnement, ainsi que du Groupe d'experts. Cette manifestation sera organisée à l'intention des nouveaux membres du Groupe d'experts et des membres qui souhaitent présenter des exposés sur la CCNU-2009 lors des conférences et ateliers à venir.

Point 4

Observations liminaires du Président

5. Les participants entendront des observations liminaires du Président, notamment sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Classification-cadre.

¹ <http://documents.un.org/>.

² <http://www.unece.org/index.php?id=31719>.

Point 5

Présentation des participants

6. Les participants seront invités à se présenter brièvement à l'occasion d'un tour de table.

Point 6

Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts de la classification des ressources à la lumière de l'examen de la réforme de la Commission économique pour l'Europe de 2005

7. Le secrétariat présentera les grandes lignes de l'examen de la réforme de la CEE menée en 2005 et les possibles incidences pour le Groupe d'experts.
8. Le secrétariat présentera les grandes lignes des récentes activités menées dans le cadre du programme de travail du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/89) comme suite à sa vingt et unième session, tenue en novembre 2012.

Point 7

Examen du programme de travail pour 2012-2013

9. Les participants examineront l'état d'avancement des activités prévues dans le programme de travail figurant dans le rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa troisième session (ECE/ENERGY/GE.3/2012/2, par. 86).

Point 8

Spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009

10. À la première session du Groupe d'experts, il a été convenu que le nouveau Groupe de travail chargé des spécifications, créé par le Bureau et auquel il fait rapport, devrait examiner toutes les questions soulevées par les parties prenantes qui ne sont pas pleinement prises en compte à l'heure actuelle dans le modèle établi par le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO) ou dans le Système de gestion des ressources pétrolières (PRMS)³, telles qu'elles figurent dans la version finale du rapport intitulé «Nécessité pour les Parties prenantes d'adopter des spécifications pour la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009». Un résumé de ce rapport a été établi en tant que document officiel pour la dix-neuvième session du Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/2010/8).

11. Comme le prévoit le programme de travail pour 2012-2013, le Groupe d'experts a demandé à ce que le nouveau Groupe de travail chargé des spécifications poursuive l'élaboration de spécifications génériques pour l'application de la CCNU-2009, en étroite collaboration avec le CRIRSCO et la SPE. Le projet de texte établissant des spécifications génériques (document de séance non officiel EGRC-3/2012/INF.1 intitulé «Specifications for the application of the United Nations Framework Classification for Fossil Energy and Mineral Reserves and Resources 2009 (UNFC-2009) – Draft document prepared by

³ Le Système de gestion des ressources pétrolières (PRMS) a été approuvé par la Society of Petroleum Engineers, le World Petroleum Council, l'American Association of Petroleum Geologists, la Society of Petroleum Evaluation Engineers et la Society of Exploration Geophysicists (SEG).

the Specifications Task Force», disponible en anglais uniquement) devait être actualisé pour tenir compte des observations formulées à la troisième session du Groupe d'experts et des commentaires qui devaient être soumis par écrit le 1^{er} juin 2012 au plus tard. Ce projet de texte ainsi que d'autres documents (notamment un glossaire des termes utilisés et des documents-relais) établis par le Groupe de travail chargé des spécifications devaient également être publiés en vue d'une consultation publique. Dans la mesure du possible, les documents établis par le Groupe de travail devaient être finalisés avant la quatrième session du Groupe d'experts.

12. Les résultats des travaux du nouveau Groupe de travail chargé des spécifications et des consultations publiques seront présentés au Groupe d'experts pour examen. Le Groupe d'experts sera invité à approuver la documentation présentée (ECE/ENERGY/GE.2/2013/3 et ECE/ENERGY/GE.2/2013/4).

13. Le Groupe d'experts sera également invité à formuler des recommandations quant aux activités à venir.

Point 9

Groupe consultatif technique

14. Comme indiqué dans le programme de travail pour 2012-2013, un groupe consultatif technique est nécessaire pour fournir à la demande une assistance et des conseils sur la manière d'interpréter, d'appliquer et/ou de mettre en correspondance la CCNU-2009, et également pour compiler et analyser les résultats de ces initiatives. À la première session du Groupe d'experts, il a été décidé que le Bureau devait progresser dans la mise en place d'un groupe consultatif technique, en ce qui concernait notamment la définition du mandat, les méthodes de travail et le règlement intérieur, la liste des résultats escomptés, la liste des membres et les sources potentielles de financement extrabudgétaire, afin que le Groupe d'experts puisse examiner la question à sa deuxième session. Les participants entendront un exposé des travaux du Groupe de travail créé par le Bureau pour définir les attributions du Groupe consultatif technique et examineront la documentation pertinente (ECE/ENERGY/GE.2/2013/5).

Point 10

Utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 pour le classement des projets d'injection

15. À la première session du Groupe d'experts, il a été convenu, sous réserve d'une hiérarchisation appropriée des priorités, que le Groupe de travail sur la CCNU-2009 et les réservoirs récepteurs, créé par le Bureau et auquel il ferait rapport, devrait continuer de réfléchir à cette éventuelle utilisation de la CCNU-2009 et identifier de nouvelles parties prenantes qui pourraient faire une analyse critique et des observations sur la possibilité d'appliquer la classification à ce type de projets.

16. Le Groupe de travail présentera un rapport sur la poursuite de ses activités visant à établir comment, par exemple, les sociétés d'hydrocarbures classent et évaluent le niveau d'élaboration de leurs projets d'injection de gaz et à proposer un projet de document-relais. Le Groupe d'experts examinera les informations communiquées et formulera des recommandations quant aux activités futures.

Point 11

État d'avancement des autres applications de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009

a) Application aux ressources en combustibles nucléaires

17. Les participants entendront un exposé des travaux que mène actuellement l'Agence internationale de l'énergie atomique pour expérimenter et mettre en correspondance la CCNU-2009 pour les ressources en combustibles nucléaires, y compris un document-relais (ECE/ENERGY/GE.3/2013/7).

18. Le Groupe d'experts examinera les informations communiquées et formulera des recommandations concernant les prochains travaux qui pourraient être menés dans ce domaine.

b) Application aux ressources énergétiques renouvelables

19. Le Groupe d'experts a débattu de l'application possible de la CCNU-2009 aux ressources énergétiques renouvelables à sa troisième session. Il a rappelé que l'achèvement des travaux relatifs à l'application de la CCNU-2009 au pétrole, au gaz, aux minéraux et à l'uranium restait la priorité, mais a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir des données actualisées sur les résultats et les conclusions des travaux menés dans ce domaine à sa quatrième session. Un groupe de travail sur les ressources renouvelables, conduit par les secteurs d'activités, a été créé en dehors du Groupe d'experts à l'issue de la troisième session. Un représentant dudit Groupe de travail fera le point sur les travaux menés, notamment s'agissant de l'élaboration d'un projet de spécifications générales pour les énergies renouvelables, ainsi que d'un document-relais pour une forme d'énergie renouvelable.

20. Le Groupe d'experts prendra note du document final issu des consultations informelles sur l'énergie durable, élaboré dans le cadre de l'examen de la réforme de la CEE lancée en 2005, et relèvera qu'il prévoit que le Groupe d'experts réfléchisse à la manière dont la CCNU-2009 pourrait s'appliquer à l'énergie renouvelable et l'intégrer et entreprenne cette activité concrète en décembre 2013 au plus tard.

21. Le Groupe d'experts débatera des informations reçues et formulera des recommandations quant aux prochaines activités à mener dans ce domaine aux fins de leur inclusion dans son programme de travail.

c) Autres applications proposées pour examen

22. Le Groupe d'experts examinera toutes autres applications proposées pour examen et en débatera.

Point 12

Études de cas

23. Des études de cas sur la CCNU-2009 seront examinées.

Point 13**Activités d'éducation et de sensibilisation du Sous-Comité des communications**

24. À la première session du Groupe d'experts, il a été convenu de constituer un sous-comité chargé des communications, qui ferait rapport au Bureau. Il a été demandé au Sous-Comité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication et d'éducation pour optimiser les possibilités de promouvoir la CCNU-2009 à l'échelle mondiale, de la faire connaître et d'en encourager l'application, notamment au moyen de conférences, d'ateliers, d'articles et de documents techniques.

25. Les activités actuelles du Sous-Comité ainsi que ses plans de travail pour l'avenir seront présentés au Groupe d'experts (ECE/ENERGY/GE.3/2013/6).

26. Le Groupe d'experts sera invité à examiner le mandat du Sous-comité chargé des communications pour s'assurer qu'il est en phase avec l'actualité.

27. Les activités et les ateliers organisés en 2012 et en 2013 pour promouvoir la CCNU-2009 et sensibiliser les intéressés seront présentés et examinés.

28. Tous les projets, articles et activités prévus en 2013 et 2014 pour promouvoir la CCNU-2009 et sensibiliser les intéressés ou pour mettre la Classification-cadre à l'essai seront passés en revue.

Point 14**Situation concernant la communication d'informations financières**

29. Un document sur la situation concernant la communication d'informations financières intéressant le Groupe d'experts sera présenté et examiné.

30. Les conséquences éventuelles pour le Groupe d'experts et ses partenaires seront examinées et des décisions seront prises quant aux activités.

Point 15**Mandat et Règlement intérieur du Groupe d'experts de la classification des ressources**

31. Le mandat du Groupe d'experts sera réexaminé à la lumière du document final issu de l'examen de la réforme de la CEE entreprise en 2005, qui sera présenté, pour adoption, à la soixante-cinquième session de la Commission, du 9 au 11 avril 2013. Le mandat actuel du Groupe d'experts, tel qu'approuvé par le Comité de l'énergie durable à sa dix-huitième session, figure en annexe à l'ordre du jour provisoire de la première session du Groupe d'experts (ECE/ENERGY/GE.3/2010/1).

32. Le Groupe d'experts passera en revue les Directives relatives aux procédures et pratiques à l'intention des organes de la CEE, qui doivent être présentées à la soixante-cinquième session de la Commission pour adoption, et sera invité à envisager d'adopter son propre règlement intérieur. Ce règlement intérieur devrait s'inspirer du Règlement intérieur de la CEE et, s'il y a lieu, du Règlement intérieur du Conseil économique et social de l'ONU, et tenir compte des Directives relatives aux procédures et pratiques à l'intention des organes de la CEE.

Point 16

Programme de travail pour 2013-2014

33. Le programme de travail prévu pour 2013-2014 sera examiné et adopté en tenant compte du document final de l'examen de la réforme de la CEE entreprise en 2005, qui doit être adopté à la soixante-cinquième session de la Commission, et des références spécifiques à la CCNU-2009 qu'il contient. Le programme de travail pour 2012-2013, tel qu'il figure dans le rapport sur les travaux de la troisième session (ECE/ENERGY/GE.3/2012/2, par. 86), servira de base à cet examen.

Point 17

Adoption des conclusions et recommandations

34. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

35. Conformément aux Directives relatives aux procédures et pratiques à l'intention des organes de la CEE qui doivent être présentées à la soixante-cinquième session de la Commission pour adoption, le secrétariat ne devrait présenter que les projets de conclusion et de recommandation pour examen et adoption proposés par un ou plusieurs État(s) membre(s) de la CEE. Dans la mesure du possible, toutes ces conclusions et recommandations devraient être diffusées à l'ensemble des participants et des missions permanentes à Genève au moins dix jours avant le début de la réunion.

Point 18

Questions diverses

36. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et qui relève de son mandat. Les délégations sont invitées à indiquer à l'avance au secrétariat et au Président si elles souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

37. Le Groupe d'experts examinera les dates de sa cinquième session, qui se tiendra à Genève en 2014.

Point 19

Rapport de la réunion

38. Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions adoptées par le Comité et prononcera la clôture de la réunion. Le rapport sera adopté pendant la réunion. S'ils ne sont pas adoptés pendant la réunion, le projet de rapport de la réunion et la liste des participants seront établis par le secrétariat en consultation avec le Bureau et distribués pour observations et approbation aux membres du Groupe d'experts et aux missions permanentes à Genève. Après approbation, le rapport sera publié sur le site Web de la CEE⁴.

⁴ <http://www.unece.org/index.php?id=31719>.